


Intégration de la production éolienne au réseau de transport Ligne à 120 kV du parc éolien du **Massif-du-Sud**


INFORMATION SUR LA SOLUTION RETENUE • Novembre 2010



Le parc éolien du Massif-du-Sud, d'une puissance de 150 MW, compte parmi les 15 projets retenus dans le cadre du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour l'achat d'électricité produite à partir d'énergie éolienne.

Afin d'intégrer à son réseau de transport l'énergie produite par ce parc, Hydro-Québec TransÉnergie doit construire une ligne à 120 kV reliant le poste du promoteur du parc éolien, Saint-Laurent Énergies, au poste de Sainte-Germaine, appartenant à Hydro-Québec et situé dans les limites de la municipalité de Lac-Etchemin. La nouvelle ligne devra être construite pendant le premier trimestre de 2012 en vue de sa mise en service l'été suivant.

Le présent bulletin d'information indique le tracé de ligne qu'Hydro-Québec a retenu et bonifié, en tenant compte de la consultation qu'elle a menée auprès des publics concernés.



Étapes précédentes

Hydro-Québec a dressé l'inventaire des milieux naturel et humain ainsi que des paysages et a mené une étude sur les zones de givre afin de mieux connaître le secteur où sera installée la ligne projetée. À la lumière de ces travaux et compte tenu de critères techniques, économiques et environnementaux, Hydro-Québec a élaboré un tracé avec deux variantes contournant de part et d'autre le village de Saint-Luc-de-Bellechasse. Ce tracé et ses variantes ont fait l'objet de consultations auprès des municipalités, des divers organismes du milieu et des propriétaires concernés en février 2010.



Modifications au poste de Sainte-Germaine

Afin d'intégrer la nouvelle ligne au réseau de transport, Hydro-Québec doit également apporter des modifications au poste de Sainte-Germaine, dans la municipalité de Lac-Etchemin. Le périmètre clôturé du poste sera agrandi de 2 580 m², afin qu'y soient ajoutés un nouveau bâtiment de commande et quelques équipements. Toutes les modifications seront apportées à l'intérieur des limites actuelles de la propriété d'Hydro-Québec.

Tracé retenu

Hydro-Québec a pris en compte les commentaires et les avis formulés dans le cadre de la démarche de consultation du début de l'année afin d'optimiser le tracé de la ligne. Ainsi, elle a choisi la variante est pour contourner le village de Saint-Luc-de-Bellechasse¹.

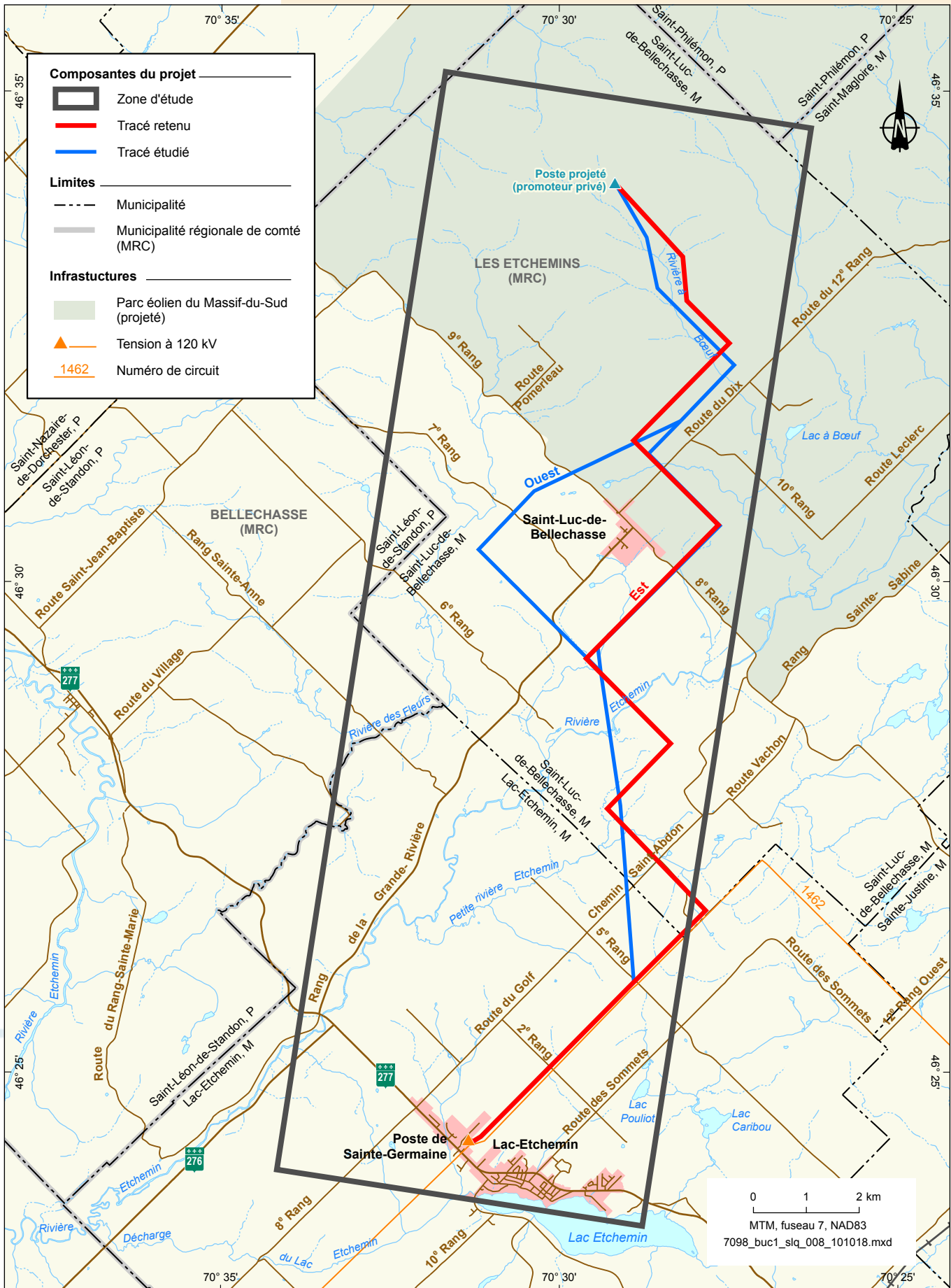
Cette variante, la mieux accueillie par le milieu, est plus courte et touche un plus petit nombre de propriétaires que la variante ouest.

Hydro-Québec a également modifié le tracé afin de répondre aux demandes qu'elle jugeait recevables sur les plans technique et environnemental. Bien que plus long que le tracé initialement proposé, le tracé retenu reste acceptable sur le plan économique. Ce tracé, d'une longueur de 25 km, a été optimisé comme suit :

- Transfert du lot 17 au lot 18 (Rang 12) de la section du tracé se trouvant à l'entrée du parc du Massif-du-Sud pour l'éloigner du chemin d'accès au parc et de la rivière à Bœuf et éviter l'aménagement forestier réalisé sur le lot 17 ;
- déplacement de l'axe du tracé parallèle à la route du Dix (route du 12^e Rang), initialement à 400 m de cette route, à environ 800 m de celle-ci pour éviter les sources d'eau de la pisciculture du lot 18 (Rang 11) ;
- positionnement de la ligne de centre du tracé directement sur le trait-carré des rangs 9 et 10 de Saint-Luc-de-Bellechasse pour profiter de la présence du sentier de motoneige à cet endroit ;
- repositionnement de toute la section du tracé qui passe en diagonale entre le rang 6 de Saint-Luc-de-Bellechasse et la route du 5^e rang de Lac-Etchemin en fonction de l'orientation cadastrale. Cette modification permet de répondre aux demandes des propriétaires des chalets situés en bordure de la rivière Etchemin et à celles de la municipalité de Lac-Etchemin et de l'UPA visant à réduire les impacts sur les terres cultivées.

Plusieurs avis présentés à Hydro-Québec suggéraient la construction d'une ligne biterne plutôt que l'ajout d'une ligne monoterne parallèle au circuit 1462 existant sur la section de 6 km menant à l'entrée du poste de Sainte-Germaine. Le circuit 1462 constituant la seule source d'alimentation du poste de Daaquam, cette option n'est pas envisageable.

1. Si le promoteur apporte des modifications à son projet par suite des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Hydro-Québec devra vérifier les effets de ces modifications sur ses études relatives à la ligne de raccordement et faire les corrections requises, le cas échéant.



Type de pylônes et largeur de l'emprise

La nouvelle ligne sera principalement supportée par des portiques en bois, les structures d'angle et les structures anti-chute en cascade étant des pylônes à treillis. L'emprise aura une largeur de 48 m dans le secteur de Saint-Luc-de-Bellechasse et une surlargeur de 24 m sera nécessaire dans le secteur de Lac-Etchemin, là où la nouvelle ligne côtoiera la ligne de transport actuelle à 120 kV (circuit 1462).

Figure 1 – Secteur Saint-Luc-de-Bellechasse

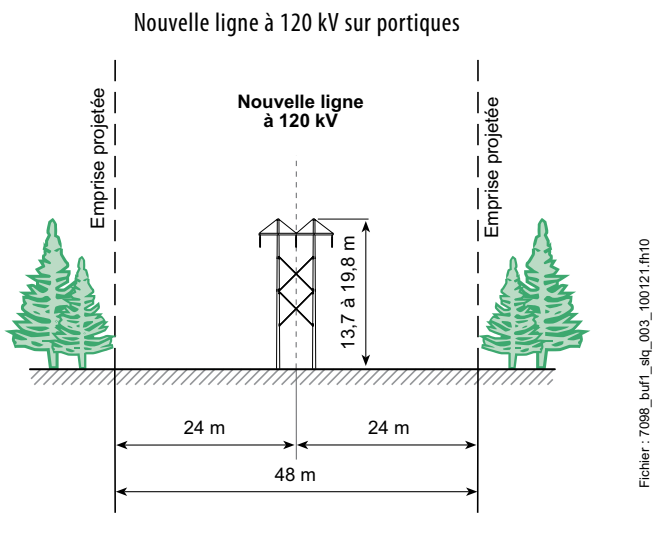
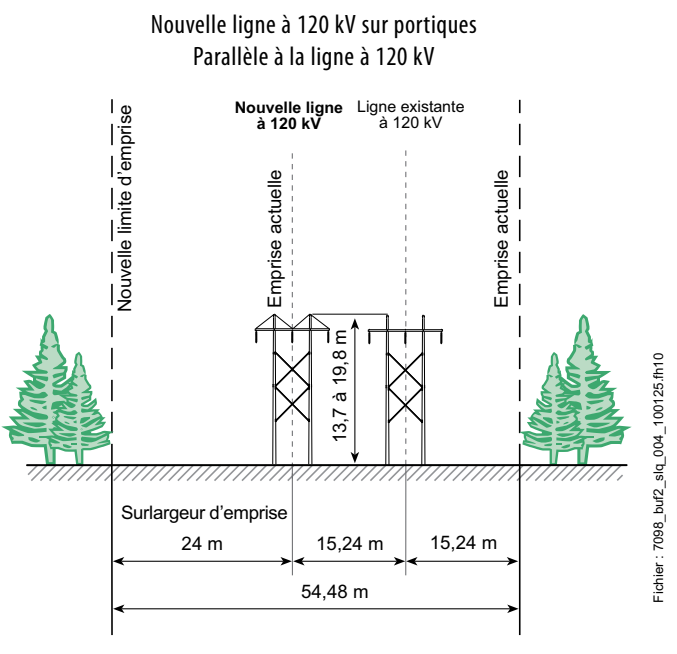


Figure 2 – Secteur Lac-Etchemin



Appui au développement de la communauté

Hydro-Québec veille à ce que la réalisation de ses projets soit une occasion de contribuer au développement des communautés d'accueil, grâce à son Programme de mise en valeur intégrée (PMVI). Ainsi, dans le cadre du projet de ligne à 120 kV, l'entreprise mettra à la disposition des organismes admissibles un crédit représentant 1 % du coût des nouvelles installations visées par le PMVI, une fois les travaux commencés, et ce, en conformité avec les dispositions décrites dans le Guide de participation du PMVI et les ententes signées avec le milieu.

Impacts et mesures d'atténuation

L'installation des nouveaux équipements aura inévitablement des impacts sur l'environnement. Afin de réduire ces impacts, Hydro-Québec mettra en œuvre diverses mesures d'atténuation, notamment celles que prévoit l'Entente Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier.

Hydro-Québec présentera les impacts prévus du projet et les mesures d'atténuation qu'elle préconise dans l'évaluation environnementale qu'elle déposera auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires pour réaliser le projet. Elle présentera également une demande d'utilisation des terres à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Calendrier

Information sur le tracé retenu	Automne 2010
Dépôt de l'évaluation environnementale	Hiver 2010-2011
Autorisations gouvernementales	Automne 2011
Déboisement	Automne 2011 et hiver 2012
Construction	Hiver 2012 à l'été 2012
Mise en service (mise sous tension initiale)	Été 2012

Pour plus d'information

Charlotte Sutton
 Conseillère – Relations avec le milieu
 Direction régionale – Montmorency et réseaux autonomes
 Hydro-Québec
 2625, boulevard Lebourgneuf
 Québec (Québec) G2C 1P1
 Téléphone : 418 845-6693
 Télécopieur : 418 845-7796
 Courriel : sutton.charlotte@hydro.qc.ca